

## Comité de bassin Seine-Normandie

Avis sur le dossier de demande de reconnaissance des Grands lacs de Seine  
comme Etablissement public territorial de bassin

**Jeudi 2 décembre 2010**

intervention de

**Pascal Popelin**

Président des Grands lacs de Seine  
Vice-président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

1 XII 10

M. le président,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je vous tout d'abord remercier les services de l'Etat, avec lesquels nous avons bâti notre dossier de demande de reconnaissance en tant qu'Etablissement territorial de bassin (EPTB).

Mes remerciements vont aussi à l'Agence, qui a créé les conditions d'un véritable débat, dans le calendrier contraint qui est celui prévu par les textes.

Je veux enfin remercier chacune et chacun d'entre vous, quelle que soit votre approche du dossier et la manière dont vous avez pris position durant la discussion. Votre participation au débat, vos questions, vos exigences, nous ont permis d'améliorer notre projet, de prendre en compte des éléments qui n'avaient pas vocation à figurer dans le dossier initial, mais qui nous aideront pour mettre en œuvre l'EPTB, si le préfet coordonateur de bassin décide, au final, de sa création.

Je voudrais, en conclusion de ce débat, et sans vouloir le relancer, vous livrer quelques-unes de remarques qu'il m'a inspiré.

Un paradoxe tout d'abord. Les textes prévoient que la consultation de notre Comité et des collectivités porte exclusivement sur le périmètre de reconnaissance proposé. Retenir l'ensemble du bassin amont présentait une cohérence hydrographique et géographique finalement peu contestée, même si certains auraient souhaité un territoire moins important, quand d'autres, à l'aval, ont tout à l'heure finalement regretté de ne pas y avoir été inclus. Le débat a -en revanche et c'est bien normal- essentiellement porté sur d'autres points : les missions, le financement, la gouvernance. Et j'observe que souvent, dans les avis rendus, la frontière est tenue entre les avis favorables assortis de questions ou de réserves et les avis défavorables manifestant néanmoins de l'intérêt pour la démarche proposée. L'avis soumis aujourd'hui à notre vote traduit -fidèlement et subtilement je crois- cette réalité, permettant ainsi à tous de s'y reconnaître et de réserver l'avenir. J'ai entendu tout à l'heure encore, à propos du futur EPTB l'expression de « coquille vide ». Je rappellerai donc, une fois encore, que pour environ 85 % des missions du futur EPTB, celles-ci sont d'ores-et-déjà remplies aujourd'hui par les Grands lacs de Seine, un peu comme M. Jourdain -pas le nôtre, celui de Molière !- faisait de la prose sans le savoir. Connaissez-vous beaucoup de coquilles vides disposant, dès avant leur création, d'un patrimoine d'une valeur d'environ 1 milliard d'euros, d'un siège parisien et de locaux en région, ainsi que de 125 agents déjà opérationnels ?

Je veux néanmoins dire un regret et des excuses. Malgré un engagement personnel fort et très chronophage au cours de la période récente, il ne m'a pas été possible de débattre de

ce projet en amont, avec tous les acteurs, ce qui a suscité des réactions que je comprends. L'expérience a montré que lorsqu'il a été possible d'échanger *a priori*, les réserves initiales étaient souvent levées par la discussion. Quand nous n'avons pas eu le temps matériel, l'opportunité ou -plus rarement, mais cela a existé- la volonté partagée de débattre, nous nous sommes efforcés d'apporter néanmoins des réponses aux interrogations formulées dans les avis, *a posteriori*.

Je tire du processus qui s'achève un constat. Ce dossier transcende les clivages partisans. Les régions y semblent toutes favorables, ce qui n'est pas rien, compte tenu de leur poids dans les territoires. Les avis des départements sont partagés, même si n'ont pas été comptabilisés Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, évidemment favorables, puisque porteurs de la proposition au travers des Grands lacs de Seine. Quant aux Commissions locales de l'eau, elles sont plus nettement réservées, même si les choses sont loin d'être unanimes. J'y perçois la persistance d'interrogations sur l'articulation à trouver demain avec le futur EPTB, malgré les précisions que nous n'avons eu de cesse de donner, dès la rédaction du dossier de demande de reconnaissance, puis dans tous les débats durant lesquels la question est revenue. Je le redis donc encore, nous nous inscrivons résolument dans une démarche de subsidiarité aux actions de terrain existantes et non pas dans une démarche de substitution ou une volonté de tutelle. Je crois que M. Baron a tout à l'heure très bien illustré cette articulation, en évoquant les circulaires ministérielles. Mais il est vrai que le législateur a sans doute manqué de précision sur le format qu'il entendait recommander pour les EPTB et leur positionnement entre les deux autres niveaux de gouvernance existants : les Agences et les Comités à l'échelle des grands bassins et les syndicats de rivières au plan local.

Je terminerai enfin par un engagement. Celui d'apporter toutes les réponses aux questions que le préfet coordinateur de bassin ne manquera pas de nous poser, en se nourrissant de vos avis, avant de prendre sa décision. De la même manière, je m'engage à répondre par écrit à toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient des précisions sur le futur EPTB « Seine Grands lacs ».

De ce que je sais des débats qui ont précédé la reconnaissance des précédents EPTB, sur ce bassin comme dans le reste du territoire national, jamais un dossier n'a été soumis à de telles exigences. Ces exigences me vont bien, parce qu'elles sont le gage de la réussite du projet que j'ai l'honneur de vous présenter et pour lequel votre confiance est sollicitée aujourd'hui.

---

**Le vote du Comité de bassin, qui est intervenu à la suite de cette intervention, a donné le résultat suivant :**

**Inscrits : 185**  
**Votants : 117**  
**Abstentions : 7**  
**Exprimés : 110**

**Pour : 96 (87,3 % des suffrages exprimés)**  
**Contre : 14**

---